Appel à candidatures en vue de la réalisation d'une œuvre d'art,
de décors et signalétique sur le site du port Maillard
à la Daguenière – Loire-Authion
Arts plastiques
Année 2025

1. CONTEXTE DU PROJET

La commune de Loire-Authion souhaite proposer à un artiste plasticien ou à un collectif d'artistes de réaliser une œuvre, en bord de Loire, au sein du port Maillard (commune déléguée de la Daguenière – cf. plan en annexe) ainsi que des décors et de la signalétique pour l'événement « Fleuves en fête » prévu les 7 et 8 juin 2025. Ces réalisations seront faites avec des habitants du territoire en avril et mai 2025.

Développé dans le cadre du volet arts visuels du Projet Artistique et Culturel de Territoire de la commune, ce projet est en lien étroit avec la Biennale des Grands Fleuves du Monde, événement majeur du territoire porté par la commune et la Maison de Loire en Anjou. Lancée en 2008, la Biennale est une programmation qui met en lumière les peuples et les fleuves du monde. Elle fédère différents acteurs du territoire en proposant des actions culturelles, artistiques, pédagogiques, touristiques ou encore sportives autour de la Loire et d'un fleuve invité. Pour 2025, le fleuve invité est le Gange.
Cet appel à projet artistique s'inscrit notamment dans le temp fort de l'événement, le week-end festif « Fleuves en fête » les 7 et 8 juin 2025. Ainsi, lors de ce week-end festif, les habitants du territoire pourront rencontrer et échanger avec l'artiste et découvrir les différents gestes artistiques réalisés sur le site.

Cet appel à candidatures s'adresse aux artistes plasticiens professionnels, individuels ou réunis en collectif, utilisant comme moyen d'expression des installations qui touchent les arts visuels et notamment dans le domaine du land art, de l'art éphémère et du street-art.

2. RÉALISATIONS

Il est recherché la création :

- d'une **œuvre d'art** réalisée in situ, s'intégrant au paysage et/ou pouvant être effectuée sur le bâtiment existant (bloc sanitaire présenté en annexe),
- d'éléments de **décors et de signalétique** pour l'événement « Fleuves en fête », notamment :
    - > des éléments de décors en extérieur du site installés en amont pour évoquer l'événement,
    - > une signalétique pour faciliter le cheminement du public (à partir du parking et du bourg et à destination du port Maillard),
    - > des éléments pouvant décorer le site et les stands durant le week-end,
    - > ces créations feront écho à la Biennale et notamment au fleuve invité.

Le projet s'inscrira dans une démarche éco-responsable (choix des matériaux, réemploi, recyclage, etc.). Le choix des matériaux est libre tant qu'il respecte l'environnement du site classé Natura 2000.

3. MÉDIATION ET PUBLICS PARTICIPANTS

Pour l'œuvre in situ, l'artiste / le collectif d'artistes animera différents temps en amont à destination du grand public pour la création de l'œuvre in situ : il s'agit d'une œuvre participative, les habitants du territoire seront conviés à des ateliers de création animés par l'artiste (à minima trois temps d'ateliers).

Pour les décors et la signalétique, l'artiste / le collectif d'artistes animera différents temps en amont à destination du grand public et des associations de loisirs créatifs pour la création de ces éléments. D'autres publics pourront être également sollicités. Selon les choix retenus, certains temps pourront être faits en autonomie, sans présence nécessaire de l'artiste.

4. DURÉE ET DÉROULEMENT DU PROJET

L'artiste sera présent pour animer les ateliers de création de l'œuvre, accompagner et animer les ateliers de la signalétique et décors. Pour ces derniers, selon le projet, certains temps pourront être faits en autonomie, sans requérir la présence de l'artiste.
L'artiste s'engage à être présent lors de l'événement « Fleuves en fête » les 7 et 8 juin 2025.

5. MODALITÉS FINANCIÈRES

Une enveloppe globale de 7 500€ TTC est allouée.
Elle comprend la rémunération de l'artiste ou du collectif d'artistes (honoraires), les défraiements, la rémunération des ateliers et les frais de production.
Les repas et l'hébergement ne sont pas pris en charge.

L'enveloppe budgétaire devra être répartie à part égale entre la création de l'œuvre et la création des décors et de la signalétique.

6. CADRE JURIDIQUE

Les réalisations produites dans le cadre du projet reviendront à la Commune de Loire-Authion.

7. MODALITÉS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit contenir :

- Une note d'intention de 2 pages maximum présentant la démarche artistique en lien avec le site et les thématiques proposées ainsi que les propositions de médiation,
- Un CV et un dossier artistique, comprenant une sélection de projets et/ou de travaux et ateliers de médiation déjà réalisés,
- Un budget prévisionnel du projet,
- Une proposition de planning sur la période d'avril à début juin 2025.

L'artiste ou le collectif doit être inscrit à l'Urssaf limousin ou être en capacité d'émettre une facture avec un numéro SIRET.

Les dossiers de candidatures sont à transmettre avant le **25 novembre 2024 midi** par mail à l'adresse culture@loire-authion.fr en précisant « Appel à candidatures projet arts visuels 2025 » dans l'objet du mail. Un accusé de réception vous sera envoyé.

La sélection du candidat se fera en fonction notamment des critères suivants :

- Pertinence de l'univers de l'artiste ou du collectif en lien avec le projet de la collectivité,
- Expériences en matière de médiation et propositions d'actions auprès des publics,
- Modalités de mises en œuvre du projet.

Pour tout renseignement :
Direction Action culturelle / culture@loire-authion.fr / 02 52 21 10 08

Annexe / Présentation du site du Port Maillard – commune déléguée de la Daguenière

Figure 1- source géoportail